Commune mixte de
Haute-Sorne

Rue de la Fenatte 14
CP 246 - 2854 Bassecourt

Tél. 032 427 00 10
Fax 032 427 00 20

info@haute-sorne.ch
www.haute-sorne.ch

Message du Conseil communal au Conseil général N° 53 du 18 mai 2015

OBJET : adopter le règlement de la commission d'école et le règlement sur les statuts du cercle scolaire de Haute-Sorne

---

1. Présentation

Auparavant, la Commune de Saulcy et la Commune de Glovelier composaient le cercle scolaire du Tabeillon.

Suite à la fusion des communes de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier, la Commune mixte de Haute-Sorne doit adapter son règlement de la commission d'école ainsi que ses statuts liant le cercle scolaire de Haute-Sorne avec la commune de Saulcy.

Les communes de Haute-Sorne et Saulcy concluent une entente intercommunale et forment le cercle scolaire de Haute-Sorne, conformément à la loi sur l'école obligatoire (RSJU 410.11) et à la loi sur les communes (RSJU 190.11).

Le règlement de la commission d'école définit les tâches et l'organisation de ladite commission composée de membres de Haute-Sorne et de Saulcy.

Ces règlements ont été soumis au service de l'Enseignement qui les a contrôlés et modifiés selon la loi scolaire et l'ordonnance y relative.

Les Communes de Saulcy et de Haute-Sorne sont invitées à ratifier ces règlements.

2. Préavis des autorités

L'assemblée communale de Saulcy a adopté ces deux règlements en date du 30 mars 2015.

Le Conseil communal, la commission d'école du cercle scolaire de Haute-Sorne préavisent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 18 mai 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président	Le Secrétaire
Jean-Bernard VALLAT	Michel GUERDAT

Annexes : 1 règlement + statuts